Généralités

Même si de nombreuses activités y sont représentées et plusieurs entreprises jouissent d'une réputation internationale, l'intercommunalité de Noblat souhaite toujours développer l'activité et l'emploi sur son territoire.
Dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté de Communes de Noblat crée, aménage, entretien et gère des zones d'activités et soutient l'implantation de porteurs de projets privé en apportant une aide technique et / ou financière.

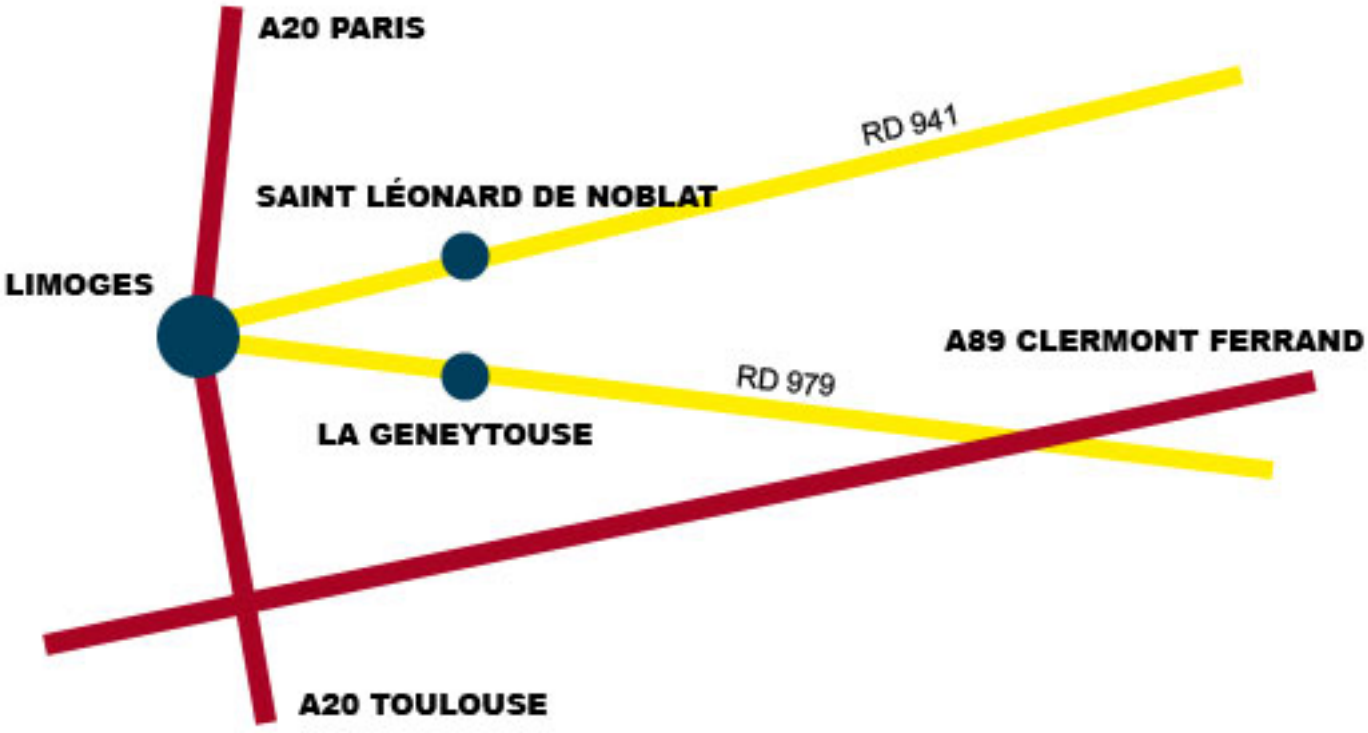
Les zones d'activités sont :

La ZAE de Soumagne sur la commune de Saint-Léonard de Noblat

La ZAE du Theil sur la commune de Saint-Léonard de Noblat

La ZAE des Allois, qui sera aménagée au cours de l'année 2008, sur la commune de La Geneytouse

Ces deux dernières zones sont implantées sur les deux grands axes de développement de l'est du département de la Haute – Vienne : La RD 941 (ex RN 141) pour la ZAE du Theil et la RD 979 pour la ZAE des Allois.



Concernant les aides financières et / ou techniques, la Communauté de Communes de Noblat

s’est inscrite dans la Démarche Collective Territorialisée, mise en œuvre sur le territoire du Pays Monts et Barrages, et participe à l’association Haute – Vienne Initiative, plateforme locale du réseau France Initiative.